



Rattrapage des charges locatives par mon propriétaire

Par **nico7518**, le **21/02/2010 à 12:55**

Bonjour à tous,
voilà, j'ai un petit problème avec mon propriétaire!
je suis en location depuis fin 2006, je paye un loyer de 630e + 100e de charges.
En 2007, pas de problème et en fin d'année mon proprio m'indique que sur ma quittance de loyer, il n'augmenterait pas le loyer en 2008.
En 2008, pas de problème comme en 2007!
Mais fin de l'année 2009, il m'indique qu'en 2008 les charges locatives de la copropriété sont de 2000e sachant que je paye 1200e de charges par an!
Et qu'en 2007, c'était pareil mais étant donné qu'il a "zappé", le surplus de charges était pour lui!
En clair, fin de l'année 2009, il me demande le rattrapage de 800e de charges de 2008! sachant que c'est lui qui n'a pas fait la ré-évaluation des charges et qu'il m'avait indiqué fin de l'année 2008 et 2009 qu'il n'y aurait pas d'augmentation!
Par rapport à la loi, dois-je lui payer le surplus de charges de 800e?
Merci par avance pour vos réponses...

Par **fabienne034**, le **21/02/2010 à 17:42**

il peut revenir sur les charges de 2008 en 2009 mais attention à la notion de charges,
il y a les charges dues par le locataire et les charges que le propriétaire ne peut demander le remboursement au locataire
pour tout savoir sur les charges
:
<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **nico7518**, le **21/02/2010 à 18:10**

je vous remercie pour votre réponse!

En clair, il a tout à fait le droit de récupérer le plus des charges de 2008 en 2009 même si c'est lui qui n'a pas fait une remise à niveau de celle ci?

Pour savoir exactement pourquoi les charges ont tellement augmentées, je lui demanderais le descriptif complet des charges locatives de 2007 à 2009.

merci par avance